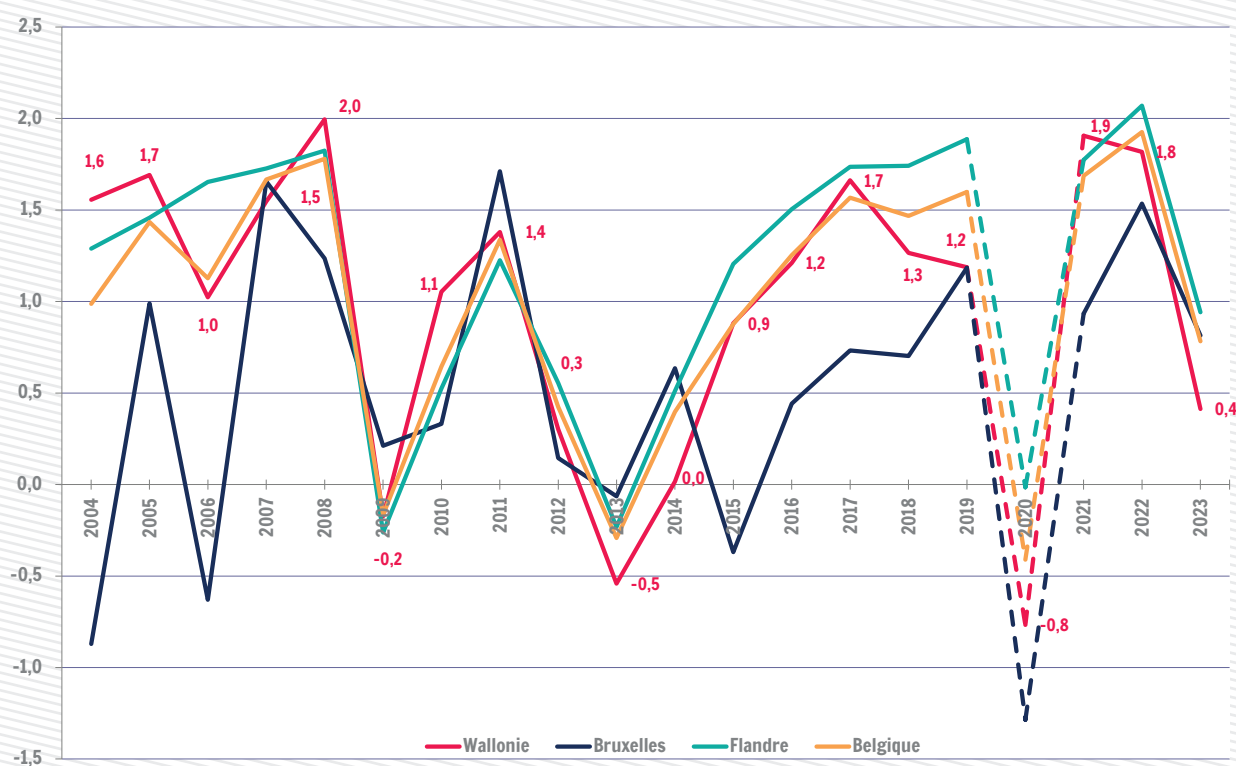


Croissance annuelle moyenne de l'emploi

+0,4%

C'est le taux de croissance de l'emploi wallon en 2023, après une augmentation de 1,8 % en 2022

Taux de croissance annuelle de l'emploi intérieur par région



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2023, BNB, version janvier 2025)

En moyenne, sur la période 2003-2023, l'emploi intérieur wallon a crû légèrement moins vite que l'emploi intérieur flamand et au même rythme que l'emploi intérieur belge (avec un taux de croissance annuel moyen de 1,0 % pour la Wallonie et pour l'ensemble de la Belgique et de 1,2 % pour la Flandre).

En 2009, la crise des *subprimes* a fortement impacté l'économie et l'emploi a reculé, cependant modérément (-0,2 %) en regard du recul de l'activité économique et légèrement moins qu'en Flandre (-0,3 %).

Ensuite la reprise de la croissance de l'emploi en Wallonie (+1,1 % en 2010 et +1,4 % en 2011) a été plus rapide qu'en Flandre (+0,5 % en 2010 et +1,2 % en 2011), probablement en lien avec la politique d'emploi en place à l'époque. Cependant, l'impact du rebond de la crise sur l'emploi en 2013 a été plus important en Wallonie (-0,5 %) qu'en Flandre (-0,2 %). Et à la différence de ce qu'il s'est passé après la crise financière, c'est la croissance de l'emploi flamand qui a redémarré plus rapidement (+0,5 % en 2014, +1,2 % en 2015 et +1,5 % en 2016 contre respectivement 0,0 %, 0,9 % et 1,2 % en Wallonie). En 2017, l'emploi wallon et flamand croissent au même rythme de +1,7 %. Ensuite, la croissance se maintient en Flandre et s'accélère même légèrement en 2019 (+1,9 %) tandis qu'en Wallonie, elle ralentit (1,3 % en 2018 et 1,2 % en 2019). Les taux de croissance entre 2019 et 2020 ne sont plus interprétables car il y a une rupture de série. L'impact de la crise sanitaire sur l'emploi ne pourra être mesuré que lorsque la série sera entièrement revue. En 2021, la croissance de l'emploi a repris très vigoureusement et avait atteint en Wallonie : 1,9 % (soit 0,1 pp de plus qu'en Flandre et 0,2 pp de plus qu'au niveau belge). En 2022, la croissance de l'emploi wallon est restée forte (1,8 %) mais inférieure à celle observée au niveau flamand (2,1 %) et belge (1,9 %). En 2023, la croissance de l'emploi ralentit fortement pour n'atteindre que 0,4 % en Wallonie, 0,9 % en Flandre et 0,8 % au niveau belge.

Croissance annuelle moyenne de l'emploi

Taux de croissance annuelle de l'emploi intérieur. Comparaison Wallonie / Europe (Union européenne : sans le Royaume-Uni)



Entre 2003 et 2023, l'emploi intérieur wallon a augmenté à un rythme moyen (+1,0 % TCAM) supérieur à celui de l'emploi intérieur de l'Union européenne (+0,7 %) et de la zone euro (+0,7 %). Durant cette période, il a crû à un rythme moyen égal à celui de l'emploi intérieur néerlandais (+1,0 %) et supérieur à celui de l'emploi intérieur français (+0,8 %) et allemand (+0,8 %).

L'augmentation de l'emploi intérieur wallon en 2023 (+0,4 %) est largement inférieure à celle de l'Union européenne (+1,1 %) et à celle de la zone euro (+1,4 %). L'emploi a augmenté moins fort que chez nos voisins néerlandais (+1,6 %), français (+1,1 %) et allemands (+0,7 %).

Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2023, BNB, version janvier 2025) et Commission européenne (AMECO)

Définitions et sources

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les états membres de l'Union européenne (SEC 2010).

Dans la comptabilité nationale et régionale, le nombre d'emplois, un stock, est calculé de telle manière à pouvoir être comparé aux agrégats économiques tels que le PIB, qui est un flux (tout ce que l'on a produit au cours de l'année). Pour calculer l'emploi « nécessaire à la production d'une année », on utilise un stock moyen. Pour passer du nombre d'emplois en fin de trimestre (données de base) au nombre moyen d'emplois, on calcule l'emploi moyen de chaque trimestre et ensuite on calcule la moyenne annuelle des quatre trimestres.

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM), exprimé en pourcentage, sur n périodes (années, mois, semaines, etc.) est donné par la formule:

$$TCAM = \left(\sqrt[n]{\frac{\text{valeur finale}}{\text{valeur initiale}}} - 1 \right) \times 100$$

Pertinence et limites

Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête.

Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques.

Dans la version 2024 des comptes nationaux, les statistiques ont été révisées pour la période allant de 2009 à 2022, conformément à l'exercice quinquennal de révision méthodologique. Les comptes régionaux, à partir de l'année 2020, ont été ajustés en conséquence et sont déjà disponibles. Les séries couvrant la période 2009-2019 seront quant à elles mises à jour au troisième trimestre de 2025 pour intégrer ces récentes révisions nationales. Il y a donc une rupture de série entre 2008 et 2009 et 2019 et 2020.

Pour en savoir plus :

Les Comptes régionaux - <https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux>

AMECO - http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/ameco/index_en.htm

Vander Stricht, V (2020) De l'embauche à la hausse du taux d'emploi. WP n°31 - <https://www.iweps.be/publication/de-l'embauche-a-hausse-taux-demploi-parcours-concepts-definitions-sources-de-donnees/>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Prochaine mise à jour : février 2026